

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



KOROSIN 2000

Date d'impression: 26.02.2014

Code du produit: 11386-0020

Page 1 de 8

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

KOROSIN 2000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

inhibiteur de corrosion additif
Pour applications industrielles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: pro Kühlsole GmbH
Rue: Am Langen Graben 37
Lieu: D-52353 Düren
Téléphone: +49 2421 59196-0
Téléfax: +49 2421 59196-10
Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:
sds@gbk-ingelheim.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +49 (0) 6132 / 84463 (GBK GmbH, Ingelheim)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Indications de danger: Xi - Irritant
Phrases R:
Irritant pour les yeux et la peau.

Classification SGH

Catégories de danger:
Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2
Mentions de danger:
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement: Attention
Pictogrammes: GHS07



Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362 Enlever les vêtements contaminés.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



KOROSIN 2000

Date d'impression: 26.02.2014

Code du produit: 11386-0020

Page 2 de 8

P337+P313

être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Sol très glissant suite au déversement du produit.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Solution aqueuse

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification	
N° Index	Classification SGH	
N° REACH		
249-596-6	Méthyl-1H-benzotriazole	>= 1,5 <= 2 %
29385-43-1	Xn - Nocif, Xi - Irritant R22-36 Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2; H302 H319	
215-185-5	hydroxyde de sodium	< 1 %
1310-73-2	C - Corrosif R35	
011-002-00-6	Met. Corr. 1, Skin Corr. 1A; H290 H314	
01-2119457892-27		

Textes des phrases R et H voir la section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après inhalation

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant pour les yeux. Irritant pour la peau. L'ingestion de quantités importantes peut provoquer de troubles du système nerveux central (p.ex. étourdissements, maux de tête).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



KOROSIN 2000

Date d'impression: 26.02.2014

Code du produit: 11386-0020

Page 3 de 8

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Le produit n'est pas combustible.
Adapter aux produits stockés à proximité directe et à l'environnement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pendant l'incendie, il peut se produire: Monoxyde et dioxyde de carbone. Dans certains cas d'incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas exclue.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Porter un vêtement complet de protection.

Information supplémentaire

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.
Collecter l'eau d'extinction contaminée. Empêcher le rejet dans les égouts. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.
Eviter tout contact avec les yeux, la peau et les muqueuses.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).
Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Ne pas respirer la vapeur/aérosol. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.
Eviter tout contact avec les yeux, la peau et les muqueuses.
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Préventions des incendies et explosion

Pas de précautions spéciales.

Information supplémentaire

En cas de risque d'éclaboussures port de lunettes de protection.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



KOROSIN 2000

Date d'impression: 26.02.2014

Code du produit: 11386-0020

Page 4 de 8

Indications concernant le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
1310-73-2	Sodium (hydroxyde de)	-	2		VME (8 h)	

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Protection des yeux/du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166)

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques (EN 374)

Respecter les instructions données par le fabricant de gants de protection pour connaître les données de dégradation, de pénétration et de la perméation ainsi que les conditions d'utilisation particulières sur le lieu de travail en ce qui concerne les agressions physiques et mécaniques ainsi que la durée d'exposition.

Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues (EN 368).

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Incolore, Jaune clair
Odeur:	Caractéristique

pH-Valeur (à 20 °C): 10 - 12

Testé selon la méthode

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



KOROSIN 2000

Date d'impression: 26.02.2014

Code du produit: 11386-0020

Page 5 de 8

Modification d'état

Point de fusion:	n.a.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Point d'éclair:	111 °C
Densité (à 20 °C):	1,30 - 1,40 g/cm ³
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Complètement miscible
Dangers d'explosion	Produit non explosif
Propriétés comburantes	Le produit n'est pas auto-inflammable.
Teneur en solvant:	0 %

9.2. Autres informations

Donnée non disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Chimiquement stable (pas de décomposition).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Néant dans des conditions normales de traitement.

10.4. Conditions à éviter

Préserver du gel.

10.5. Matières incompatibles

Néant dans des conditions normales de traitement.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
29385-43-1	Méthyl-1H-benzotriazole	par voie orale	DL50	675 mg/kg	Rat	
		dermique	DL50 mg/kg	> 2000	Lapin	

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

L'ingestion peut provoquer un irritation de l'appareil digestif, des nausées, de vomissements et des diarrhées.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



KOROSIN 2000

Date d'impression: 26.02.2014

Code du produit: 11386-0020

Page 6 de 8

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Donnée non disponible.

N° CAS	Substance	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
1310-73-2	hydroxyde de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	45,4 mg/l	96 h	Onchorhynchus mykiss	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit est biodégradable.: > 90 % (OCDE 301 F)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non déterminé.

12.4. Mobilité dans le sol

Non déterminé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non déterminé.

12.6. Autres effets néfastes

Pollue faiblement l'eau.

Information supplémentaire

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Ne pas éliminer avec les déchets ménagers. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération. Le code spécifique de déchets doit être déterminé en accord avec l'entreprise de traitement de déchets en charge / le fabricant / les autorités compétentes.

Code d'élimination des déchets-Produit

160508 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques d'origine organique à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



KOROSIN 2000

Date d'impression: 26.02.2014

Code du produit: 11386-0020

Page 7 de 8

L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination. Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Produit de nettoyage: L'eau

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID); Transport maritime (IMDG); Transport aérien (ICAO); Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.4. Groupe d'emballage:

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.5. Dangers pour l'environnement

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

1999/13/CE (COV): 0 %

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les contraintes liées au travail des femmes d'âge particulier (risques pour la naissance d'un enfant).

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Modifications

Chapitre: 4, 8, 14, 15

Texte intégral des phrases R mentionnées dans les sections 2 et 3

22 Nocif en cas d'ingestion.
35 Provoque des graves brûlures.
36 Irritant pour les yeux.
36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

Texte intégral des phrases H mentionnées dans les sections 2 et 3

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



KOROSIN 2000

Date d'impression: 26.02.2014

Code du produit: 11386-0020

Page 8 de 8

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)